



Bruxelles, le 17 juillet 2017
(OR. en)

11160/17

COASI 90
ASIE 21
CFSP/PESC 673
CSDP/PSDC 418
POLGEN 108
RELEX 643
DEVGEN 168
COHOM 83
JAI 681
MIGR 128
COHAFA 56

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
en date du: 17 juillet 2017
Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 11047/17

Objet: Pakistan
- Conclusions du Conseil (17 juillet 2017)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le Pakistan, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil lors de sa 3557^e session, tenue le 17 juillet 2017.

Conclusions du Conseil sur le Pakistan

1. Le Conseil approuve le rapport de mise en œuvre 2017 sur le plan quinquennal destiné à renforcer les relations UE-Pakistan, adopté en 2012.
2. Ce plan quinquennal, qui arrivera à son terme cette année, a contribué à approfondir les relations bilatérales entre l'Union européenne et le Pakistan. Il a aussi permis d'intensifier les dialogues institutionnels couvrant des domaines prioritaires, notamment la coopération politique, la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, les migrations, le commerce et l'énergie, tandis que d'autres dialogues ont été mis en place dans de nouveaux domaines, tels que la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération et le désarmement.
3. Il est clairement dans l'intérêt de l'UE que le Pakistan soit stable, sûr et démocratique. L'UE considère le Pakistan comme un partenaire important pour le renforcement de la coopération multilatérale, en particulier dans le cadre des Nations unies.
4. L'UE constate avec satisfaction qu'un certain nombre des recommandations émises par la mission d'observation électorale de l'UE de 2013 ont été prises en compte dans le projet de loi sur les élections et demande instamment au gouvernement du Pakistan de faire en sorte que cette loi soit adoptée en temps utile en vue des élections législatives qui auront lieu en 2018 au Pakistan. L'UE est prête à envisager l'envoi d'une autre mission d'observation électorale dans le cadre de ces élections.

5. En vue de la mise en œuvre renforcée de l'accord de réadmission conclu par l'UE et le Pakistan, qui constitue une priorité pour l'UE et un élément essentiel de ses relations globales avec le Pakistan, l'UE poursuit un dialogue étroit avec ce pays et continuera de suivre attentivement cette question. L'UE attend du Pakistan qu'il accélère davantage ses efforts pour faciliter le retour de ses migrants en situation irrégulière et continuera de lui apporter un soutien en vue de la réintégration durable dans la société pakistanaise des personnes de retour au pays. Dans ce contexte, l'UE se félicite de l'accord concernant la création d'une plateforme électronique pour le traitement des demandes de réadmission et demande que celle-ci soit mise en œuvre en temps voulu. Elle prend également acte avec satisfaction de la mise en place de la plateforme de coopération sur le trafic de migrants et encourage le gouvernement pakistanais à y avoir pleinement recours comme l'un des moyens permettant de lutter contre ce phénomène.

6. L'UE s'occupe activement de la situation des populations afghanes déplacées. Elle prend acte de la nouvelle politique du Pakistan à l'égard des réfugiés afghans, notamment de la décision d'enregistrer les migrants sans papiers et d'adopter une loi nationale sur les réfugiés sur la base de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ainsi que le plan de rapatriement. L'UE souligne qu'il importe que les retours aient lieu de manière prévisible, ordonnée, sûre et digne, et dans le respect du droit international, afin que des mesures appropriées d'intégration puissent être prises en Afghanistan et d'éviter un effet de déstabilisation dans ce pays. L'UE apporte une aide au grand nombre de réfugiés et est prête à envisager d'autres actions ciblées.

7. L'UE souligne que la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit constitue un volet essentiel de ses relations avec le Pakistan. À cet égard, elle accueille avec satisfaction la législation adoptée, notamment dans le domaine du droit du travail, des droits de l'enfant et de la violence à l'égard des femmes, mais insiste sur la nécessité de veiller à ce que celle-ci soit pleinement mise en œuvre. L'UE reste prête à soutenir la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la situation des droits de l'homme au Pakistan, ainsi que le renforcement et l'indépendance, sur le plan institutionnel et budgétaire, de la Commission nationale des droits de l'homme. L'UE demeure particulièrement préoccupée par le recours à la peine de mort et demande instamment au Pakistan de rétablir le moratoire à titre de première étape vers l'abolition de la peine de mort. L'UE exprime également ses préoccupations en ce qui concerne la question de l'équité des procès de civils instruits par des tribunaux militaires, le système de justice des mineurs, la situation des minorités, le recours abusif aux lois sur le blasphème, la liberté de religion ou de conviction et les restrictions à la liberté d'expression, en particulier pour les journalistes et les militants. L'UE est prête à apporter son soutien au Pakistan pour engager une réforme globale du système judiciaire.
8. L'UE suit avec une attention particulière les efforts déployés par le gouvernement pakistanais pour promouvoir l'émancipation des femmes et des filles, lutter contre les mariages précoces/d'enfants et assurer aux filles des conditions sûres leur permettant de terminer leurs études et d'envisager des possibilités de carrière sur un pied d'égalité avec les garçons. L'UE est prête à aider le Pakistan dans ses efforts visant à promouvoir l'émancipation des femmes et des filles, ainsi qu'en ce qui concerne le rôle important des femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU intitulée "Les femmes, la paix et la sécurité".

9. L'UE accorde une importance particulière au renforcement de la coopération avec le Pakistan en matière de sécurité et de défense. L'UE est déterminée à travailler aux côtés du Pakistan pour lutter contre le terrorisme et les menaces terroristes sous toutes leurs formes, pour intensifier la coopération en vue de prévenir et combattre l'extrémisme violent, la radicalisation et le recrutement, et pour s'attaquer à leurs causes profondes, dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme. En particulier, l'UE souligne l'importance de lutter contre le financement des activités terroristes, y compris en veillant à ce que la liste des sanctions des Nations unies concernant le financement du terrorisme soit pleinement respectée. L'UE demande au Pakistan de poursuivre et d'intensifier ses efforts afin que son territoire ne puisse pas être utilisé pour la préparation d'activités terroristes. L'UE encourage également le Pakistan à faire respecter les normes les plus élevées qui soient en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, à jouer un rôle constructif au sein des instances multilatérales en faveur du désarmement, et à ratifier les traités et initiatives pertinents sur la non-prolifération propres à instaurer un climat de confiance, tels que le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), ou à y adhérer.
10. L'UE souhaite continuer à œuvrer avec le Pakistan au développement d'une coopération régionale inclusive, y compris dans le cadre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Elle encourage le Pakistan à intensifier sa coopération avec l'Afghanistan, y compris en facilitant un processus de paix mené et pris en charge par l'Afghanistan, dans le prolongement de l'engagement pris au cours de la conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan qui s'est tenue en octobre 2016. L'UE est favorable à un renforcement des relations entre l'Inde et le Pakistan qui contribue à instaurer la confiance en Asie du Sud et apporte à la région paix, sécurité et prospérité.
11. L'UE estime qu'il existe des possibilités d'augmentation des échanges commerciaux entre l'UE et le Pakistan qui soient mutuellement avantageuses. L'UE note que ces échanges commerciaux ont bénéficié du système de préférences généralisées (SPG+), qui a entraîné un excédent commercial de près d'1 milliard d'euros pour le Pakistan en 2016. L'UE encourage le Pakistan à tirer pleinement profit du SPG+, notamment en prenant de nouvelles mesures pour améliorer le climat des affaires. L'UE rappelle également combien il est important pour le Pakistan de mettre en œuvre pleinement et de manière effective les engagements pris par ce pays qui sont énoncés dans les vingt-sept grandes conventions internationales relatives aux droits de l'homme et au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la bonne gouvernance.

12. L'UE insiste sur la grande importance que revêt pour elle le rôle des organisations de la société civile et des ONG, qu'elles soient nationales ou internationales. Pour pouvoir remplir leur rôle essentiel de sensibilisation et de défense des droits fondamentaux, ces organisations doivent être capables de fonctionner sans entrave conformément aux droits fondamentaux que sont la liberté d'expression et le droit de réunion. À cet égard, l'UE souligne l'importance d'un système d'enregistrement transparent et simplifié pour les ONG travaillant au Pakistan.
13. L'UE aspire à poursuivre sa coopération avec le gouvernement, au niveau tant fédéral que provincial, dans des domaines tels que le développement social, le développement rural et la gouvernance.
14. L'UE se félicite des résultats de la première réunion UE-Pakistan consacrée aux questions énergétiques, qui s'est tenue en janvier 2017 et a donné lieu à un échange d'expériences fructueux dans des domaines clés de la politique énergétique, l'accent étant mis sur l'énergie durable et les politiques de lutte contre le changement climatique, afin de contribuer au respect des engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat.
15. Conformément aux conclusions du Conseil du 18 juillet 2016, le SEAE et la Commission ont entamé les consultations avec le Pakistan sur un cadre politique devant remplacer le plan quinquennal destiné à renforcer les relations UE-Pakistan, sous la forme d'un nouveau plan stratégique visant le même objectif.
16. Comme précisé dans les conclusions du Conseil de 2016, l'organisation d'un troisième sommet ad hoc UE-Pakistan dépendra des progrès réalisés, notamment dans les domaines des droits de l'homme et de la migration, y compris la réadmission.
